



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 113.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	29	
Qui ont pris part à la délibération :	24	Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 16 novembre 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois novembre à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. BOISSET. FERRARI. GADEN. DUBLIN. PEGOURIE. MANERO. MUSARD. VICENS. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. ARMENGAUD. BALAGUE. DENES. DETUYAT. FABREGAS. PONS. FOISSAC. SOULIER. VERNIER. VIGNE DREUILHE.

Pouvoir : M. MONTAGNER à M. ANDRE

Absents excusés : MM. MONTAGNER. RICAUD. POUVILLON. Mmes LABORDE. OVADIA. ESTAUN.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Exposé :

Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations étant complets, le Conseil municipal peut délibérer sur leur attribution.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,

Vu l'avis favorable de la commission sports en date du 24 octobre 2017,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date des 26 octobre 2017 et 9 novembre 2017,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire et M. FERRARI, Adjoint au maire, Mmes DETUYAT et VIGNE DREUILHE, Adjointes au maire, et après en voir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver les attributions de subvention suivantes :

SPORT

- Toulouse-Lalande-Aucamville XV (TLA XV) : 9 000 €
- Club Karaté Aucamville : 2 000 €
- Aucamville Escrime : 1 700 €
- Saint-Alban Aucamville Football Club : 7 500 €
- USA Handball : 5 000 €
- Association de pêche : 580 €
- Tennis Club d'Aucamville : 3 200 €
- Jujitsu Aucamville : 720 €

DIVERS

- les Talents du nord toulousain : 150 €

SOCIAL

- FNATH : 160 €

EDUCATION

- FCPE écoles maternelles et primaires : 435 €
- AGAPE : 435 €

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20171123-23112017_113-DE
 Reçu le 28/11/2017
 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
 ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
 OU=DIRECTION GENERALE,O=MAIRIE
 D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
 AN,C=FR Commune d'Aucamville – 31140
 27/11/2017



AUCAMVILLE